

Chères et Chers collègues,

Nous vous mettons en annexe notre première Newsletter mensuelle (octobre) en vous recommandant de la lire attentivement car il y a des informations cardinales et des mesures que vous devez prendre très vite. En particulier, vous avez reçu en principe, une communication de la **FMH** pour la procédure d'adhésion aux **conventions tarifaires**. Ces adhésions sont obligatoires si vous désirez utiliser les nouveaux tarifs 2026. Les procédures d'adhésion se dérouleront en deux étapes :

1. Adhésion aux conventions nationales

Ces adhésions **se font dès à présent** via le [portail myFMH](#) (rubrique conventions)

Convention tarifaire nationale sur la structure tarifaire **LAMal**

Convention de base nationale pour LAA, LAM, LAI

Adhésion aux conventions cantonales LAMal

Cette étape suivra **dans un second temps**, également **via myFMH**.

Il y aura trois conventions, pour les trois groupes d'assureurs :

HSK

CSS

Tarifsuisse/santesuisse SA

Ces conventions cantonales ne sont pas encore finalisées avec les assureurs. Nous vous tiendrons informés dès que la procédure pourra être lancée.

Avec mes cordiales salutations

Dr Pierre Arnold

Président de la SMVS

Spécialiste en neurologie